

CONDUITE SUPERVISEE EN VUE DU PERMIS B

OBJECTIFS Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC , ou ne comportant pas, outre siege du conducteur plus de huit places assises).

La conduite supervisée s'adresse aux jeunes de plus 18 ans, inscrits dans une auto-école en filière traditionnelle. Elle offre la possibilité de compléter sa formation par une phase de conduite accompagnée, soit avant de passer l'épreuve pratique, soit après un premier échec à l'examen, pour continuer à s'exercer et améliorer ses compétences à moindre coût.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

La formation

Pour accéder à la conduite supervisée, le jeune conducteur doit répondre à plusieurs conditions :

avoir réussi l'épreuve du "code"

avoir suivi au moins 20 heures de cours dans une école de conduite (ou 13 heures pour les voitures automatiques) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale ;

avoir l'accord de l'assureur de la voiture.

MOYENS PEDAGOGIQUES

-Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage
- Formation à distance
-Encadrement lors des épreuves théoriques et pratiques.



EFFECTIF : 1 élève par véhicule

C'est au moniteur de juger si vous avez acquis une maîtrise, des compétences et comportements au volant suffisants pour passer à la **phase de conduite** qui est précédée d'un rendez-vous pédagogique avec l'accompagnateur.

L'accompagnateur

Comme pour la conduite accompagnée, il peut être un membre de la famille ou un ami et plusieurs personnes peuvent accompagner un seul élève conducteur. Il doit répondre à plusieurs critères :

Être titulaire du permis B, en cours de validité, depuis 5 ans au moins

Ne pas avoir commis de délit routier (alcool, grand excès de vitesse, ...)

Avoir obtenu l'accord préalable de son assureur pour faire cet accompagnement avec son (ses) véhicule(s)

Il est possible de désigner plusieurs accompagnateurs.

